SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2018 À 19 H

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2766e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 2 octobre 2018**, à 19 h à laquelle sont présents madame la conseillère Mélanie Duchesneau et messieurs les conseillers Mario Blanchard, Mario Larochelle, Robert Marshall, Pierre Pelletier et Christian Riendeau siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Robert Vyncke qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Vyncke souhaite la bienvenue à tous et il procède à l'ouverture de l'assemblée.

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général ainsi que madame Mélanie Desgens, secrétaire au greffe, sont également présents.

2018-10-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Première période de questions

La période de questions débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 21.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2018 À 19 H

2018-10-02 **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018**

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du mardi 4 septembre 2018 à 19 h 00 et de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018 à 18 h 30, il est proposé par Monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte les procès-verbaux tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-03 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du mardi 2 octobre 2018**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2018;

ATTENDU QUE conformément au règlement 584-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes fournisseurs déposée en date du 2 octobre 2018 pour la somme totale de 104 853,82 $ à même le budget 2018 et d'en autoriser leur paiement.

QUE les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville, les salaires et avantages des élus, des pompiers et employés municipaux ainsi que d'autres frais d'opération pour le troisième trimestre de 2018 pour un total de 299 642,08 $, sont entérinées.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 584-2015, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2018 À 19 H

DP-2018-10-04 **Dépôt des états financiers comparatifs et des états financiers projetés**

Le directeur général dépose les états financiers comparatifs et les états financiers projetés en date du 20 septembre 2018.

2018-10-05 **Revenu Québec autorisation d'agir au nom et pour le compte de la Municipalité**

ATTENDU QU'il y a lieu de consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

ATTENDU QU'il y a lieu de d'effectuer l'inscription de la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer l'inscription de la Municipalité à *«clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises»;*

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser à consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de « *Mon dossier pour les entreprises »*, disponible en consultation sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser que le ministre du Revenu communique avec le Directeur Général, Monsieur Daniel-Éric St-Onge et la coordonnatrice aux finances, madame Isabelle Robert, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité

et qui sont nécessaires à l'inscription de « *Mon dossier pour les entreprises* » ou aux fichiers de Revenu Québec.

QUE la présente résolution entre en vigueur séance tenante et est d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-06 **Quote-part de la Sûreté du Québec 2018 / Versement 2 de 2**

ATTENDU QUE la Municipalité doit verser une quote-part annuelle de 311 321,00 $ relative aux services offerts par la Sûreté du Québec pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'autoriser le deuxième versement au montant de 155 660,00 $, représentant 50 % de la facture annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-07 **Modification de la programmation de la taxe d'accise 2014-2018**

ATTENDU la résolution 2017-07-08;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec de la programmation des travaux jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui sera confirmée par une correspondance émise par ledit ministère.

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux, ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions relatives aux dépenses des travaux admissibles.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec de toute modification qui serait apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-08 **Autorisation d'agir au nom et pour le compte de la Municipalité / Signature d'actes notariés**

ATTENDU QU'il y a lieu de signer devant notaire des actes notariés variés et de nommer un représentant pour agir au nom et pour le compte de la Municipalité avec les études notariales retenues par la Municipalité ou un tiers, en communiquant par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'autoriser le Maire, Monsieur Robert Vyncke ou le Directeur Général, Monsieur Daniel-Éric St-Onge, de signer au nom et pour le compte de la Municipalité tout acte notarié afin de conclure toute transaction devant notaire.

QUE le Maire ou le Directeur général sont autorisés de communiquer par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique avec les services de notaire retenus.

QUE la présente résolution entre en vigueur séance tenante et est d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DP-2018-10-09 **Dépôt de l'état budgétaire révisé en date du 26 mars 2018 – OMH de Saint Paul-d'Abbotsford**

ATTENDU la Résolution numéro 2018-01-04 – Adoption des prévisions budgétaires OMH 2018;

ATTENDU QUE cet ajustement totalise un montant additionnel de 248 $ pour l'année 2018 en coût direct au budget général;

Le directeur général procède au dépôt de l'état budgétaire révisé en date du 26 mars de l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford, l'état budgétaire a été transmis à la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford par la Société d'habitation du Québec le 26 mars 2018.

DP-2018-10-10 **Dépôt de l'état budgétaire révisé 1 en date du 12 juin 2018 – OMH de Saint-Paul-d'Abbotsford**

ATTENDU la Résolution numéro 2018-01-04 – Adoption des prévisions budgétaires OMH 2018;

ATTENDU QUE cet ajustement totalise un montant additionnel de 300 $ pour l'année 2018 en coût direct au budget général;

Le directeur général procède au dépôt de l'état budgétaire révisé 1 en date du 12 juin 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford, l'état budgétaire a été transmis à la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford par la Société d'habitation du Québec le 12 juin 2018.

DP-2018-10-11 **Dépôt de l'état budgétaire révisé 2 en date du 23 juillet 2018 – OMH de Saint-Paul-d'Abbotsford**

ATTENDU la Résolution numéro 2018-01-04 – Adoption des prévisions budgétaires OMH 2018;

ATTENDU QUE cet ajustement totalise un montant additionnel de 2 500 $ pour l'année 2018 en coût direct au budget général;

Le directeur général procède au dépôt de l'état budgétaire révisé 2 en date du 23 juillet 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford, l'état budgétaire a été transmis à la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford par la Société d'habitation du Québec le 23 juillet 2018.

AM-2018-10-12 **Avis de motion – Règlement visant les opérations de déneigement avec souffleur**

Monsieur Robert Marshall **DONNE** avis de motion de l'adoption et la présentation, lors d'une séance subséquente, d'un règlement visant à autoriser un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige, sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge.

DP-2018-10-13 **Dépôt d'un projet – Règlement visant les opérations de déneigement avec souffleur**

Monsieur Mario Larochelle **DÉPOSE** le projet de règlement visant à autoriser un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige, sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge.

2018-10-14 **Programme d'aide à la voirie locale – Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) ancien PAARRM – Résolution attestant la réalisation des travaux**

ATTENDU la Résolution numéro 2018-05-08 Programme d'aide à la voirie locale – Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) ancien PAARRM adoptée le 1er mai 2018 lors de la séance régulière du conseil municipal;

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur André Fortin, a octroyé un montant de 11 000 $ à la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford dans le cadre du PPA-CE, et confirmé par une correspondance datée du 20 juillet 2018;

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 11 000 $, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité;

QUE le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** de déclarer les travaux complétés tel que prévu et conformément aux exigences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-15 **Adjudication de contrat - Travaux de pavage / réfections de certaines rues municipales**

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à Pavage G.O. de procéder à diverses soumissions pour certains travaux de surfaçage et de réparations par asphalte chaude à des endroits précis dont rue des Cardinaux, Codaire et Southière;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être effectués avant l'arrivée de l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'entériner la décision de retenir les services professionnels de l'entreprise Pavage G.O. pour la somme totale de 18 600 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-16 **Adjudication de contrat - Travaux de pavage / réfections terrains municipaux**

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à Pavage G.O. de procéder à diverses soumissions pour certains travaux de surfaçage et de réparations par asphalte chaude sur des terrains municipaux;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être effectués avant l'arrivée de l'hiver afin de permettre l'entretien et le déneigement mécanisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'entériner la décision de retenir les services professionnels de l'entreprise Pavage G.O. pour la somme totale de 15 200 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-17 **Nettoyage du cours d'eau Landelle et ses branches**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a adressé, à la MRC de Rouville, une demande d'intervention pour le cours d'eau Landelle et ses Branches, situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, lequel cours d'eau est régi par le règlement de la MRC de Rouville;

ATTENDU QUE cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part d'un technicien aux travaux et à l'inspection des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux du cours d'eau Landelle et ses Branches;

ATTENDU QUE conformément à la « *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville »*, que toute municipalité dont le territoire est visé par

une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

ATTENDU QUE le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, que la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

1º appuie la demande de travaux des branches et du cours d'eau Landelle et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés.

2º informe la MRC de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans les Branches du cours d'eau Landelle en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%.

3º autorise une dépense suffisante pour les honoraires de la firme ALPG consultant inc. dans ce dossier et, le cas échéant, pour les frais exigibles pour toute demande d'autorisation requise des autorités gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-18 **Programme de financement de la MRC – Formation pompier**

ATTENDU QUE le « *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal »* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des Services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les

compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires et à temps partiel qui exercent au sein des Services municipaux en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford prévoit la formation de quinze (15) pompiers pour des programmes, excluant celui de Pompier I et Pompiers II et de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-19 **Formation sauvetage en hauteur sur mesure – 10 pompiers et formation de 2 moniteurs / subvention Ministère de Sécurité Publique (MSP) – Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (PLIU)**

ATTENDU QUE la municipalité a fait la demande d'avoir une subvention PLIU hors route, à l'automne 2017, par l'entremise de la MRC de Rouville pour pouvoir acquérir de l'équipement et de la formation pour les interventions hors route;

ATTENDU QUE la soumission déposée par l'entreprise Formarisk, Formation en sécurité incendie, SENC datée du 30 août 2018 pour la formation de 10 pompiers pour le sauvetage en hauteur sur mesure;

ATTENDU QUE la soumission déposée par l'entreprise Formarisk, Formation en sécurité incendie, SENC datée du 5 septembre 2018 pour la formation de 2 moniteurs en sauvetage technique pour qu'ils puissent effectuer un maintien des compétences;

ATTENDU QUE les formations seront subventionnées par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) pour un montant entre 7 000 $ à 12 000 $ par ledit programme d'aide – PLIU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'accepter les 2 propositions de l'entreprise Formarisk, Formation en sécurité incendie, SENC pour un montant 20 040 $, plus les taxes applicables selon les soumissions transmises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-20 **Signature entente d'aide mutuelle – Service de Sécurité Incendie de la ville de Farnham**

ATTENDU QUE depuis 2006, des ententes d'aide mutuelle ont été conclues avec la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, la Municipalité de Roxton Pond, la Ville de Saint-Pie et la Ville de Granby, permettant d'accroître de façon importante la capacité d'intervention;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà souligné l'intérêt de ladite entente par Monsieur Steve Poulin, directeur du service des incendies à Monsieur Mario Nareau, directeur du service des incendies de Farnham;

ATTENDU QUE toutes les interventions faites avec la Ville de Farnham se sont faites en l'absence d'entente formelle;

ATTENDU QUE l'entente proposée et étudiée par nos services administratifs et le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les corporations municipales parties à l'entente désirent se prévaloir des disposions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (R.L.R.Q. c. C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser Monsieur Robert Vyncke, maire et Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford toute entente relative à un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Farnham.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-21 **Achat d'équipements pour sauvetage en hauteur / subvention Ministère de Sécurité Publique (MSP) – Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (PLIU)**

ATTENDU QUE la municipalité a fait la demande d'avoir une subvention PLIU hors route, à l'automne 2017, par l'entremise de la MRC de Rouville pour pouvoir acquérir de l'équipement et de la formation pour les interventions hors route;

ATTENDU QUE la soumission # S-00003123 déposée par l'entreprise Aréo-Feu datée du 12 septembre 2018 pour l'achat d'équipements et de casques de sécurité pour effectuer le sauvetage en hauteur sur mesure;

ATTENDU QUE la soumission # S-00003165 déposée par l'entreprise Aréo-Feu datée du 12 septembre 2018 pour l'achat de couvres-tout de sécurité pour effectuer le sauvetage en hauteur sur mesure;

ATTENDU QUE les achats seront subventionnés par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) à 100 % par ledit programme d'aide – PLIU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'accepter les 2 propositions de l'entreprise Aréo Feu pour un montant 17 482,14 $ plus le transport et les taxes applicables selon les soumissions transmises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-22 **Achat d'équipements pour désincarcération agricole et industrielle – Service de sécurité incendie**

ATTENDU QUE la résolution 2018-06-18 concernant la formation désincarcération agricole et industrielle complétée en mai dernier avec la compagnie Ferme-Médic;

ATTENDU QU'à la suite de la formation réussie des officiers et des pompiers inscrits, le Service de sécurité incendie souhaite obtenir de l'équipement pour effectuer les manœuvres de sauvetage de ladite formation;

ATTENDU QUE la soumission # 1052A déposée par l'entreprise L'Arsenal / CMP Mayer inc. datée du 26 septembre 2018 pour l'achat d'équipements tel que des coussins de levage, trousses de contrôle et valises de transport pour un montant de 4 165 $ plus le transport et les taxes applicables;

ATTENDU QUE les soumissions # 526802, 526803, 526800 et 20180705 déposées par l'entreprise Groupe Maska datée du 5 juillet et du 26 septembre 2018 pour l'achat d'équipements pour un montant maximal de 1 500 $ plus le transport et les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'accepter la proposition de l'entreprise L'Arsenal / CMP Mayer inc. pour un montant de 4 165 $ plus le transport et les taxes applicables selon la soumission transmise et d'accepter les propositions de l'entreprise

Groupe Maska pour un montant maximum de 1 500 $ plus le transport et les taxes applicables selon les soumissions transmises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rapport des délégués

Aucun rapport n'est présenté par les délégués.

Rapports du maire et de la MRC

Le maire procède à un compte rendu de ses dossiers municipaux et relevant de la MRC.

Deuxième période de questions

La période de questions débute à 19 h 47 et se termine à 20 h 03.

2018-10-23 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Robert Vyncke	**Monsieur Daniel-Éric St-Onge**
Maire	Directeur général